



Partenariats scientifiques pour la classe (département de la Vienne) - ex ASTEP

publié le 19/08/2019 - mis à jour le 25/09/2021

Descriptif :

Une vidéo pour comprendre le dispositif "Partenariats scientifiques pour la classe - ex ASTEP" en 3 minutes.
Ce dispositif vous permet de mener avec des étudiants scientifiques des séances en classe dans les domaines "Questionner le monde" ou "Sciences et technologie".
Inscriptions à partir du 30/06/2020 et jusqu'au 18/09/2020 inclus.

Sommaire :

- Calendrier prévisionnel

Le dispositif "Partenariats scientifiques pour la classe - ex ASTEP" est reconduit au cours de l'année scolaire 2021-2022.

Il s'adresse aux **enseignants des cycles 2 et 3**.

Comprendre le dispositif en 3 minutes :



L'ASTEP en 3 minutes



3 minutes pour comprendre l'accompagnement en science ASTEP (Video Youtube)

Afin de renforcer dans les classes un enseignement ancré sur la démarche scientifique ou technologique, le dispositif national intitulé « *Partenariats scientifiques pour la classe - ex ASTEP (Accompagnement en Sciences et Technologie à l'École Primaire)* » permet à des enseignants de Cycle 2 ou Cycle 3 de mener des séances de classe avec des étudiants issus de filières scientifiques.

Ce dispositif a pour **but principalement de mettre en oeuvre la démarche scientifique et/ou technologique** et de **permettre aux élèves de rencontrer des scientifiques**. Il ne s'agit pas uniquement d'avoir des personnes supplémentaires en classe.

Ce dispositif soutenu par l'Éducation Nationale, est défini par une charte. Le site <http://www.fondation-lamap.org/fr/psc> en présente les enjeux, les principes et les modalités.

Dans le département de la Vienne, le dispositif se décline dans le cadre d'un partenariat entre le Rectorat-DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) et plusieurs établissements universitaires et supérieurs à vocation scientifique :

- l'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers (ENSI Poitiers) ;
- l'UFR Sciences Fondamentales et Appliquées (SFA, filières Biologie, Géologie, Sciences de la Terre et de l'Univers / Physique-Chimie / Mathématiques...) ;
- l'École Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique (ISAE-ENSMA).

Les étudiants de ces établissements qui s'engagent dans le dispositif ASTEP, le font dans le cadre d'un module intégré à leur formation. A l'issue de l'accompagnement, ils doivent rédiger un mémoire et le soutenir. Les étudiants accompagnent les enseignants pour une séquence complète dans les domaines "*Questionner le monde*" en cycle 2 et "*Sciences et technologie*" en cycle 3. Cet accompagnement inclut leur participation à la conception, à la mise en oeuvre, à l'analyse des séances et à l'évaluation. Le thème de la séquence n'est pas obligatoirement en lien avec la spécialité des étudiants.

La convention signée entre le Rectorat-DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) et les établissements universitaires dispensent les écoles de compléter la demande d'intervenant extérieur.

Les enseignants retenus bénéficieront de temps d'accompagnement (3h au total) dans la mise en place de leur projet avec les étudiants au sein de leur école.

● Calendrier prévisionnel

- sélection des classes retenues en fonction de projets de classe ou d'école : septembre-octobre 2021 ;
- temps de formation des enseignants et des étudiants : 3h entre novembre 2021 et février 2022 selon les établissements d'origine des étudiants ;
- séances dans les classes avec les étudiants : environ 7 à 8 séances, entre décembre 2021 et avril 2022 (semaines majoritairement consécutives).

Pour toute information, veuillez contacter isabelle.cholat@ac-poitiers.fr.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.